

Pass Local du Pays de Fontainebleau

Le Pass Local est un titre de transports mis en place par la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, complétant ceux proposés par Ile-de-France Mobilités sur le réseau de transports en commun francilien.

Pour qui ?

Le Pass Local est proposé aux personnes cumulant les critères suivants :

- Âgées de 65 ans et plus à la date de la demande d'abonnement,
- Habitant l'une des 26 communes du Pays de Fontainebleau,
- Soumises à l'impôt sur le revenu : les personnes non assujetties à l'impôt sur le revenu peuvent bénéficier des Forfaits Améthyste, financièrement plus avantageux et proposés par le Département de Seine-et-Marne.

Pour quoi ?

Le Pass Local donne un accès illimité, pour l'année civile en cours, aux **lignes de bus** desservant le Pays de Fontainebleau, dont :

- L'ensemble des lignes de bus du réseau Fontainebleau-Moret
- Les 3 services de Transport A la Demande (TAD) du territoire : secteurs du Gâtinais, Bière et Bois-le-Roi – Chartrettes.
- Le réseau Grand Melun: 3665 et 3666
- Le réseau Essonne Sud-est: 4341
- Le réseau Vallée du Loing-Nemours : 3530, 3531, 3532, 3533 et express 34

L'ensemble des lignes accessibles via le Pass Local figure en annexes + service du soir.

En revanche, **le Pass Local n'est pas valable sur le réseau ferroviaire SNCF.**

Pour quel tarif ?

Le tarif annuel du Pass Local du Pays de Fontainebleau est **de 80,00 Euros** en 2024 (tarif dégressif en fonction du mois d'achat, voir le tableau annexé), soit l'équivalent de 46 montées par an.

Pour information, le Pass Senior, proposé par Ile-de-France Mobilités, est quant à lui destiné aux voyageurs de 62 ans et plus. Il permet un accès illimité aux transports en commun de la région Ile-de-France au tarif de 43,20 € par mois, (hors frais de dossier) :

<https://www.iledefrance-mobilites.fr/titres-et-tarifs/detail/forfait-navigo-annuel-tarifcation-senior>

Où, quand et comment se procurer le Pass Local ?

- Au **local d'informations voyageurs de la gare routière de la gare SNCF de Fontainebleau-Avon** (côté bus), auprès des agents de Transdev Pays de Fontainebleau : les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis, de 14h30 à 18h30. Vous devez vous munir d'un justificatif de domicile, de votre dernier avis d'imposition et d'un moyen de paiement (carte bancaire ou espèces).

Tarif du Pass Local du Pays de Fontainebleau en 2025 (selon le mois d'achat) :

Mois d'achat du Pass Local	Tarif
Décembre 2024 - Janvier 2025	80,00 €
Février 2025	73,30 €
Mars 2025	66,70 €
Avril 2025	60,00 €
Mai 2025	53,30 €
Juin 2025	46,70 €
Juillet 2025	40,00 €
Août 2025	33,30 €
Septembre 2025	26,70 €
Octobre 2025	20,00 €
Novembre 2025	13,30 €
Décembre 2025	6,70 €

Liste des communes du Pays de Fontainebleau :

- Achères-la-Forêt
- Arbonne-la-Forêt
- Avon
- Barbizon
- Bois-le-Roi
- Boissy-aux-Cailles
- Bourron-Marlotte
- Cély
- Chailly-en-Bière
- Chartrettes
- La Chapelle-la-Reine
- Fontainebleau
- Fleury-en-Bière
- Héricy
- Noisy-sur-Ecole
- Perthes
- Recloses
- Saint-Germain-sur-Ecole
- Saint-Martin-en-Bière
- Saint-Sauveur-sur-Ecole
- Samois-sur-Seine
- Samoreau
- Tousson
- Ury
- La Vaudoué
- Vulaines-sur-Seine

